



OBSERVATOIRE

des métiers de l'alimentation en détail

POISSONNERIE



Tableau de bord 2023



Observatoire prospectif des métiers et
des qualifications dans les métiers de l'alimentation

PRÉSENTATION

Ce tableau de bord vise trois objectifs :

1. Chiffrer le poids et l'évolution économique des entreprises de poissonnerie

Ces données économiques concernent les entreprises immatriculées sous le code APE 4723Z (commerce de détail de poissons) et 4638A (commerce de gros de poissons), quelle que soit leur taille (y compris les entreprises sans salarié).

2. Dresser un portrait des salariés de la branche

La plupart des entreprises de poissonnerie employeuses relève de la convention collective de la Poissonnerie (IDCC 1504), qui a pour objectif de préciser les rapports entre les employeurs et les salariés de la branche.

L'analyse de la Base tous salariés (BTS), extraite de la Déclaration sociale nominative (DSN), permet de caractériser les salariés des entreprises relevant de cette branche en fonction du métier exercé, ainsi que des modalités de travail (type de contrat, temps de travail, rémunération).

3. Évaluer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage

Les entreprises du commerce de poissons (commerce de détail et de gros) forment des apprentis et recrutent, pour assurer le renouvellement des emplois et de développer les entreprises.

Les données de l'INSEE/Base Tous Salariés du CEREQ et de l'OPCO EP permettent de suivre l'évolution des effectifs de jeunes se préparant aux métiers de la poissonnerie et de mesurer l'implication des entreprises du secteur en matière d'apprentissage.

MÉTHODOLOGIE

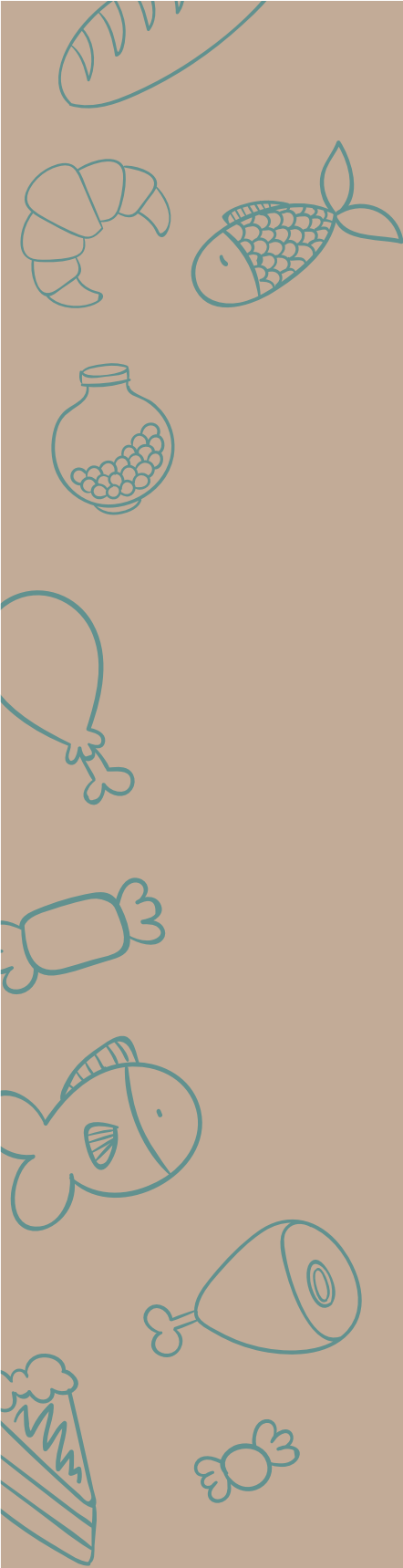


Les traitements statistiques ont été réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers pour le compte de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation, à partir de différentes bases de données statistiques :

- les bases Dénombrement et Démographie des entreprises de l'INSEE, pour ce qui concerne la démographie des entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) et de commerce de gros de poissons (4638A) ;
- le fichier INSEE-ESANE pour les données fiscales et la Banque de France pour les défaillances ;
- les bases de l'URSSAF pour les emplois salariés et pour les travailleurs non salariés ;
- la base Reflet du CEREQ pour les effectifs d'élèves et apprentis inscrits en formation initiale ;
- les données DARES (d'après INSEE BTS) pour les emplois salariés de la branche (IDCC 1504) ;
- l'OPCO EP pour le dénombrement et le portrait des apprentis de la branche.

SOMMAIRE

Le secteur du commerce de poissons et son évolution	5
1 Un nombre d'entreprises en hausse	6
2 Des entreprises plus présentes en bordure du littoral.....	8
3 Activité : chiffre d'affaires en hausse	11
4 Portrait des travailleurs non salariés.....	12
5 Taille des effectifs : près de la moitié des entreprises n'emploie pas de salarié ...	14
Les salariés de la branche « poissonnerie » (IDCC 1504)	17
6 Les entreprises et emplois de la branche	18
7 Caractéristiques des salariés	19
8 Les métiers exercés	20
9 Nature des contrats et temps de travail	21
10 Salaires	23
La formation et l'apprentissage aux métiers de la poissonnerie	25
11 La formation initiale : des effectifs globalement stables	26
12 L'apprentissage, peu répandu dans la branche	27
13 Une majorité d'apprentis préparent un diplôme de niveau BAC ou supérieur	28
14 Apprentis et apprenties du commerce de poissons.....	29
15 Parcours d'entrée en apprentissage	30
16 Insertion dans l'emploi des apprentis	31



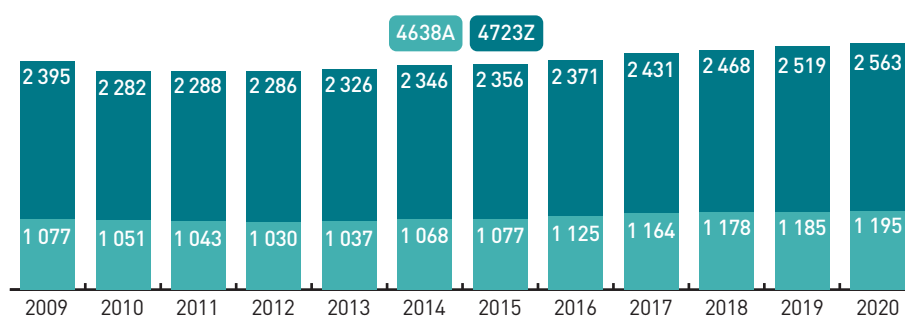
Le secteur
du commerce
de POISSONS
et son évolution

Un nombre d'entreprises en hausse

3 760 entreprises
(en 2020)

Évolution du nombre
d'entreprises de commerce
de poissons

Le nombre d'entreprises de commerce de poissons (hors professionnels exerçant sur halles et marchés) poursuit sa hausse en 2020, que ce soit dans le commerce de détail (4723Z) ou le commerce de gros (4638A). En 10 ans, le tissu d'entreprises a progressé de 13%.

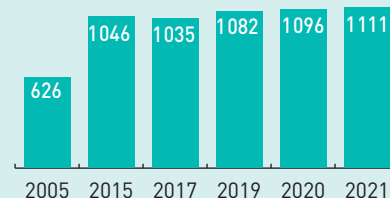


Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Une autre part des professionnels de la poissonnerie exercent sur éventaires et marchés (APRM 4781ZV)

En 2021, 1 110 entreprises de vente de poissons sur éventaires et marchés étaient immatriculées au Répertoire des Métiers (source : CMA France). Ce nombre est en légère progression ces dernières années.

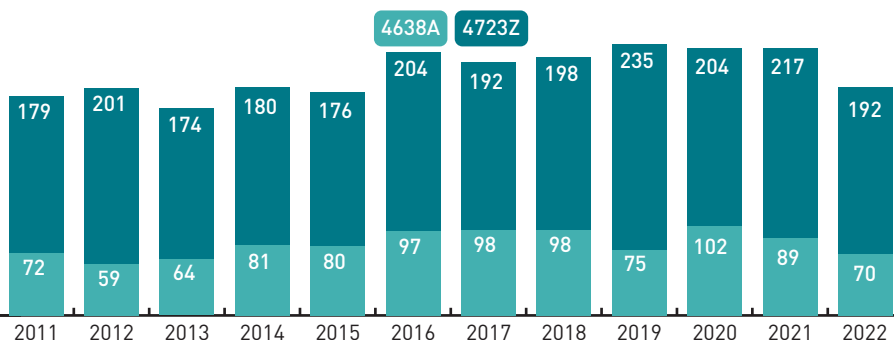
Évolution du nombre de commerce de poissons sur éventaires et marchés



262 immatriculations
d'entreprises
(en 2022)

Nombre de créations/ reprises
d'entreprises de commerce
de poissons

Avec environ 260 créations en 2022 (hors professionnels exerçant sur halles ou marchés), le nombre d'immatriculations est sensiblement à la baisse, que ce soit pour les poissonniers détaillants ou grossistes.



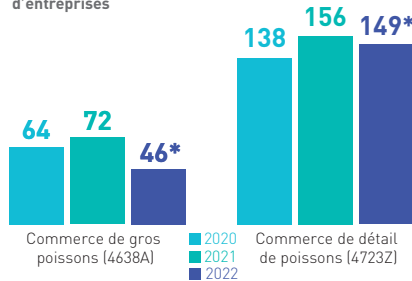
Source : INSEE, Démographie des entreprises.
Attention : les reprises par rachat de parts sociales ne figurent pas dans ces statistiques.

Fermetures d'entreprises

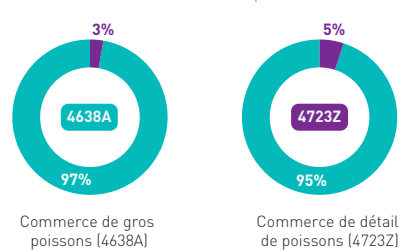
46 entreprises de commerces de gros et 149 commerces de détail de poissonnerie se sont radiés en 2022 et ont fermé leurs portes. Les radiations d'entreprise ont augmenté en 2021, dans le contexte de crise sanitaire. Les chiffres (encore provisoires) de l'année 2022 restent à un niveau élevé, notamment pour le commerce de détail de poissons.

Source: INSEE/Sirene, Fichier stock des entreprises au 01/09/2023.
(*) données provisoires

Évolution des fermetures d'entreprises



Taux de fermeture d'entreprises (2021)

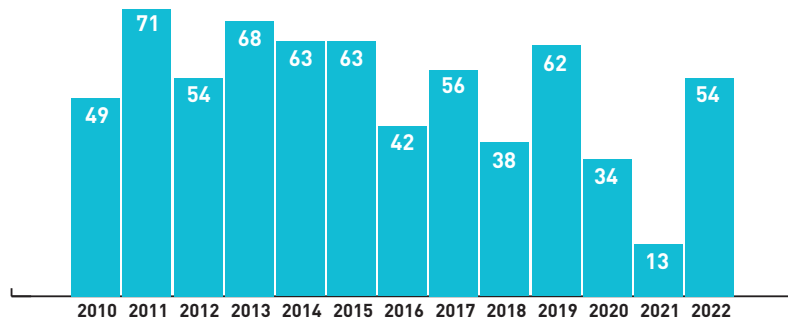


54 défaillances (4723Z) (en 2022)

Dans le commerce de détail de poissonnerie (4723Z), 54 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en 2022. Après une baisse due à la crise sanitaire, le nombre de défaillance est à nouveau à la hausse en 2022 et retrouve le niveau de 2019. Le taux de défaillance est très faible (1,7 %).

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z)

Source: Banque de France

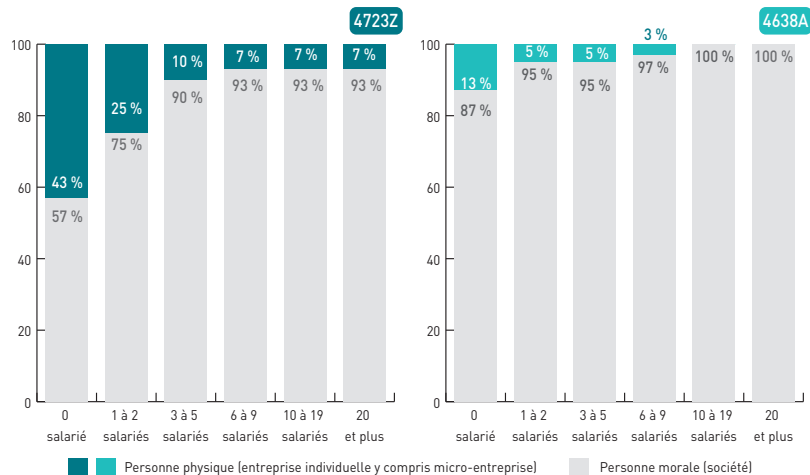


Statut juridique

30 % des entreprises de commerce de détail de poissonnerie (4723Z) ont un statut de personne physique, et 70 % sont des sociétés. La part des sociétés est encore plus prépondérante parmi les entreprises de commerce de gros de poissonnerie (4638A) : 92 %. Le choix du statut de société augmente avec la taille de l'entreprise.

Statut juridique des entreprises de poissonnerie (4723Z et 4638A)

Source: INSEE, Dénombrement des entreprises au 31-12-2020.



Des entreprises plus présentes en bordure du littoral

Densité moyenne :

(pour 100 000 habitants)
commerce de détail : 3,8
commerce de gros : 1,8

La densité moyenne des entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) est de 3,8 entreprises pour 100 000 habitants. Dans le commerce de gros de poissons (4638A), la densité est de 1.8 entreprise pour 100 000 habitants..

Concernant le tissu du commerce de détail (4723Z), la densité est très variable selon les territoires : très faible dans le quart Nord-Est du territoire et concentrée dans les départements côtiers.

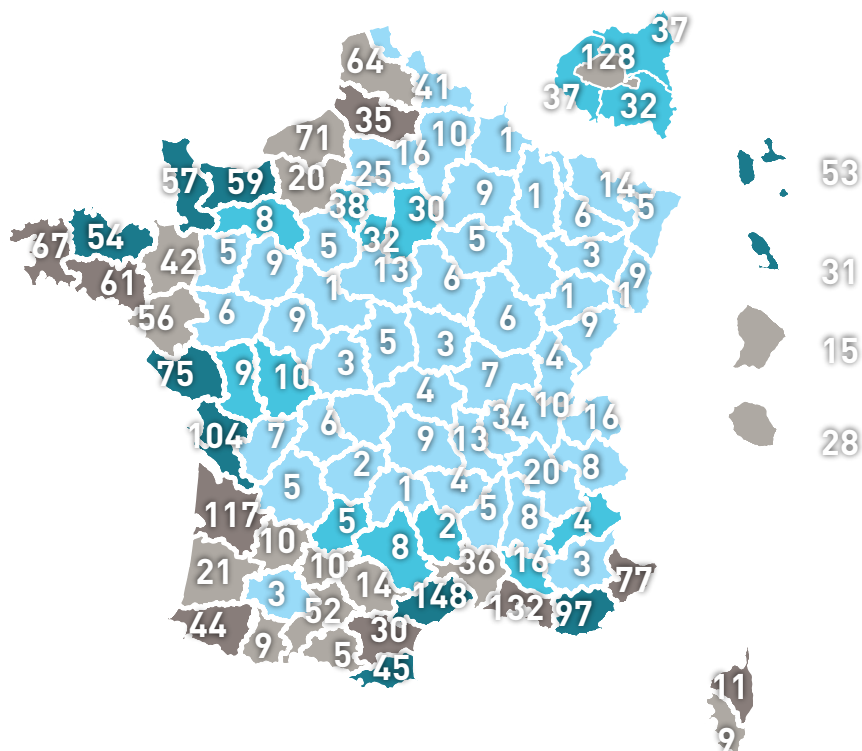
Concernant le tissu du commerce de gros (4638A), la densité est très faible voire nulle dans la majorité des départements du territoire, à l'exception de la Bretagne, ainsi que dans les départements côtiers et de l'Île-de-France.

Nombre de poissonneries en 2020
par département et densité
pour 100 000 habitants

Nombre d'entreprises (4723Z)

- Densité pour 100 000 habitants inférieure à 2
- Densité comprise entre 2 et 3
- Densité comprise entre 3 et 6
- Densité comprise entre 6 et 8
- Densité supérieure à 8

Source : Insee, Dénombrement des entreprises et Recensement de la Population-Traitement ISM.



Densité
moyenne pour 100.000 habitants

24
/100 000

BOUCHERIE

8,9
/100 000

PÂTISSERIE

2,8 (1082Z)
6,2 (4724Z)
/100 000

CHOCOLATERIE-
CONFISERIE

3,8 (4723Z)
1,8 (4638A)
/100 000

POISSONNERIE

4,7
/100 000

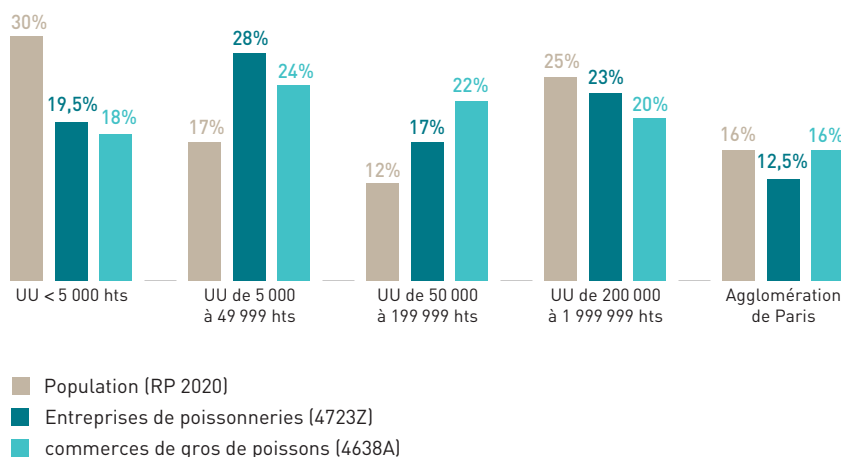
CHARCUTERIE

50,8
/100 000

BOULANGERIE

Répartition des entreprises de poissonneries par taille d'unité urbaine (UU)

Source : INSEE, Dénombrement des entreprises au 31-12-2020 et Recensement de la population 2020, traitement ISM.



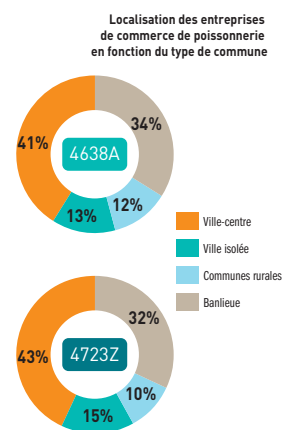
*À noter : l'INSEE appelle Unité Urbaine (UU) une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et d'au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

Une stabilité du tissu dans les différentes tailles d'unités urbaines

Entre 2019 et 2020, le tissu d'entreprises de commerce de détail (4723Z) perd à nouveau des commerces dans les agglomérations de 100.000 à 200.000 habitants et les petites agglomérations de 5 000 à 9 999 habitants. En revanche, le nombre d'entreprises progresse dans les agglomérations de 50 000 à 99 999 habitants et dans celles de plus de 200 000 habitants. Le nombre de grossistes progresse dans les petites agglomérations de moins de 5 000 habitants et dans celles de plus de 200 000 habitants.

Évolution du nombre d'entreprises de poissonneries entre 2019 et 2020 par taille d'unité urbaine

Source : INSEE, Dénombrement des entreprises au 31-12-2020 et Recensement de la population 2020, traitement ISM.



Activité : chiffre d'affaires en hausse

Chiffre d'affaires HT 4,84 milliards d'euros

En 2021, les entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) ont réalisé un chiffre d'affaires total de 1 milliard d'euros HT (en hausse). Bien que le chiffre d'affaires des entreprises de commerce de gros de poissons (4638A) soit supérieur (3,84 milliards d'euros HT), le taux de valeur ajoutée est deux fois plus élevé pour le commerce de détail.

**Chiffre d'affaires et
valeur ajoutée 4723Z**
(en milliards d'euros)

Chiffre d'affaires hors taxes			Valeur ajoutée* (y compris autres produits et autres charges)			Taux de valeur ajoutée		
2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
0,91	0,88	1	0,24	0,26	0,26	26 %	27 %	26 %

**Chiffre d'affaires et
valeur ajoutée 4638A**
(en milliards d'euros)

Chiffre d'affaires hors taxes			Valeur ajoutée* (y compris autres produits et autres charges)			Taux de valeur ajoutée		
2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
3,70	3,46	3,84	0,44	0,43	0,47	12 %	12 %	12 %

Source: INSEE, ESANE.

(*) La valeur ajoutée mesure la richesse créée par les entreprises de poissonnerie. Elle est définie comme la différence entre la valeur de la production (le chiffre d'affaires) et la valeur des biens consommés pour cette production (dont les matières premières). La richesse ainsi produite par l'entreprise est répartie entre les salariés (salaires), les impôts et taxes et l'entreprise.

Portrait des travailleurs non salariés

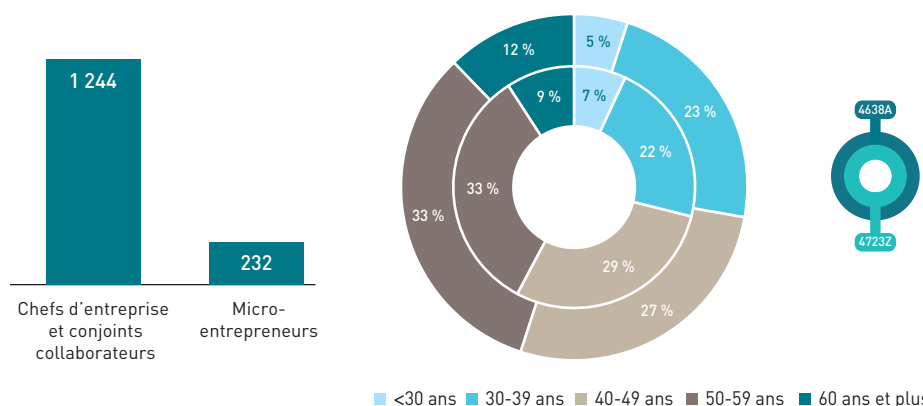
1 476 travailleurs non salariés

1 476 travailleurs indépendants exercent en 2021 dans l'activité de commerce de détail de poissons (4723Z), dont 16 % de micro-entrepreneurs. Le nombre de non-salariés est en baisse (1 687 en 2016) en raison notamment du nombre croissant de SAS/SASU dont les dirigeants relèvent du régime général.

Dans l'activité de commerce de détail de poissons (4723Z), l'âge des dirigeants est relativement élevé. 72 % des dirigeants ont plus de 40 ans dont 45 % sont âgés de plus de 50 ans. La tendance est similaire chez les dirigeants de commerce de gros de poissons (4638A) : 42 % ont plus de 50 ans.

Nombre de travailleurs non salariés du commerce de détail de poissons (4723Z) en 2021

Répartition des dirigeants par âge

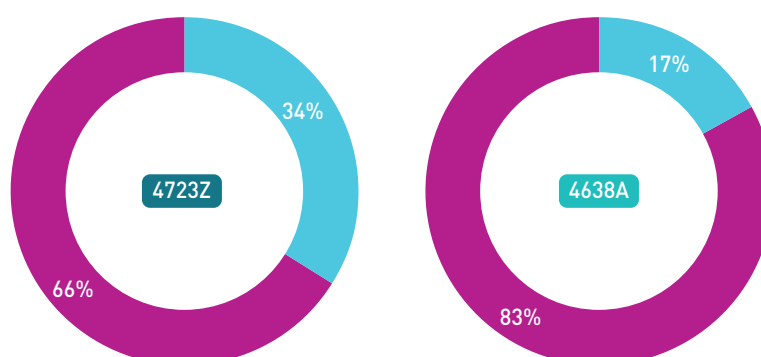
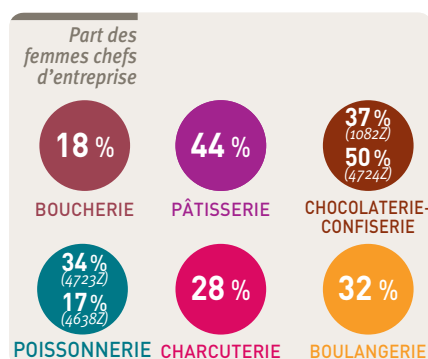


Source : Acoiss, base des travailleurs indépendants en 2021

34 % des chefs d'entreprise non salariés de commerce de détail de poissons (4723Z) sont des femmes. Cette part est de 17 % parmi les chefs d'entreprise de commerce de gros de poissons (4638A).

Sexe des chefs d'entreprise en 2020

■ Femme
■ Homme



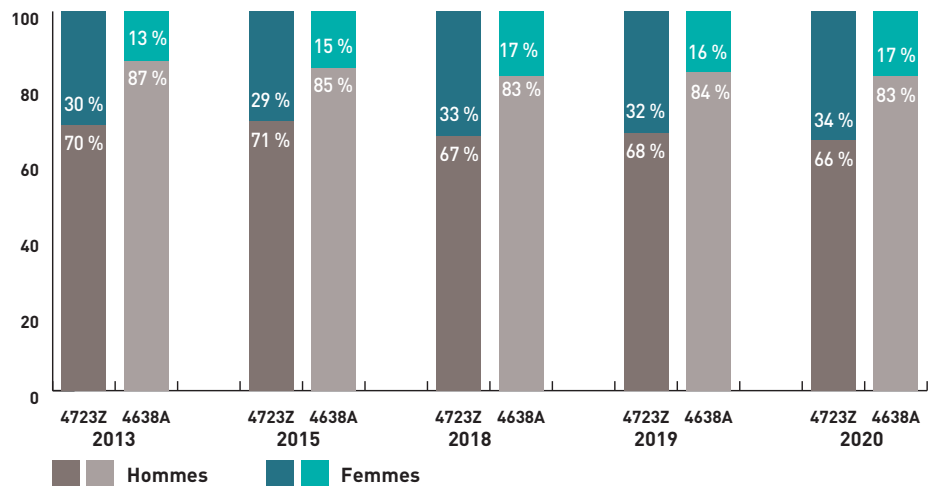
Source : INSEE, Recensement de la population 2020.

34 % des chefs d'entreprise sont des femmes

Évolution de la part des chefs d'entreprise par sexe

Source : INSEE, Recensement de la population 2020.

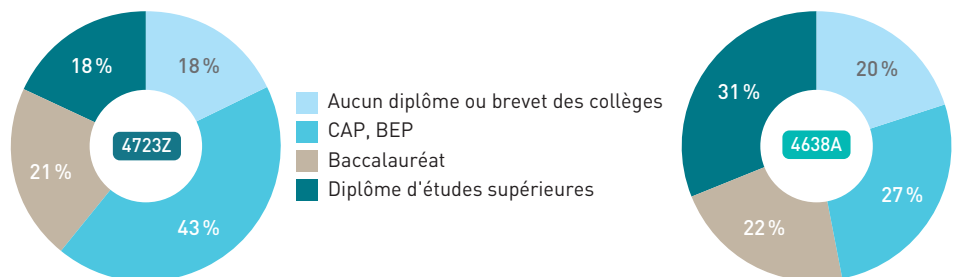
La part de femmes chefs d'entreprise de commerce de détail de poissons (4723Z) ou de commerce de gros de poissons (4638A) tend à se stabiliser depuis 2018.



Niveau de formation des dirigeants

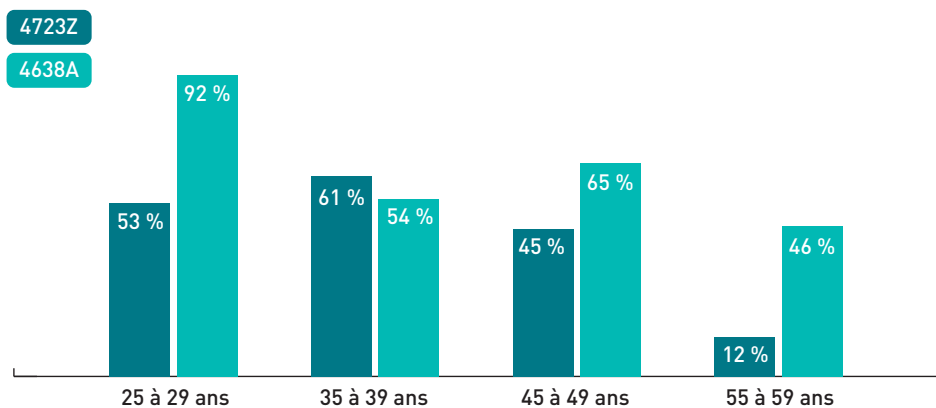
18 % des chefs d'entreprise du commerce de détail de poissons (4723Z) et 20 % des commerçants de gros de poissons (4638A) sont autodidactes. La part de diplômés de niveau Bac ou supérieur est relativement élevée : 39 % pour les commerçants de détail et 53 % pour les commerçants de gros. Le niveau de formation est encore plus élevé chez les chefs d'entreprise de 25-29 ans : plus de la moitié sont diplômés d'un Bac ou d'un diplôme d'études supérieures.

Niveau de formation des chefs d'entreprise de poissonneries



Part des chefs d'entreprise de poissonneries diplômés d'au moins un niveau 4 par tranche d'âge

Source : INSEE, Recensement de la population 2020.



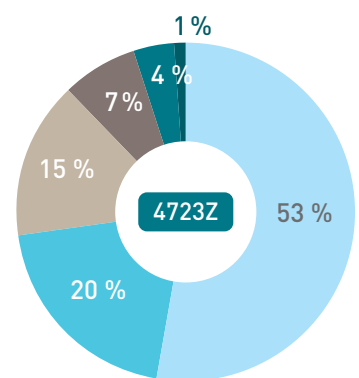
Taille des effectifs : près de la moitié des entreprises n'emploie pas de salarié

Le nombre d'entreprises sans salarié progresse

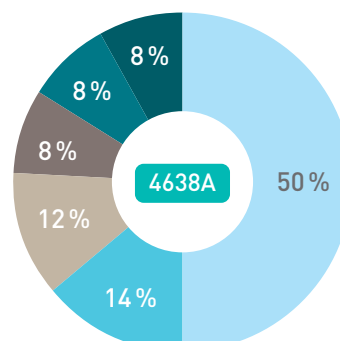
Répartition des entreprises par taille d'effectif en 2020

Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Les activités ont des structures d'emploi différentes : le commerce de gros de poissons (4638A) compte 16 % d'entreprises de 10 salariés et plus, alors que cette part est de 5 % dans le commerce de détail (4723Z). La part des entreprises n'ayant pas de salarié est importante et progresse dans les deux activités : 53 % dans le commerce de détail de poissons et 50 % dans le commerce de gros de poissons.



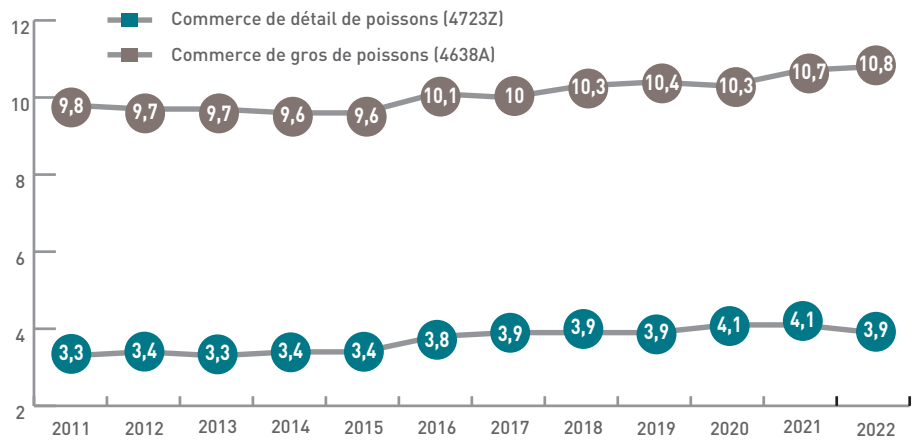
- 0 salarié
- 1 à 2 salariés
- 3 à 5 salariés
- 6 à 9 salariés
- 10 à 19 salariés
- plus de 20 salariés



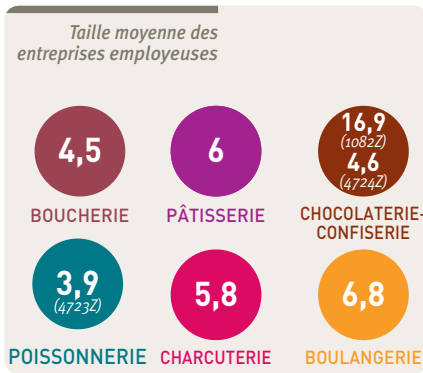
Taille moyenne

En 2022, la taille moyenne des entreprises employeuses du commerce de détail de poissons (4723Z) est sensiblement à la baisse. En revanche, pour les entreprises du commerce de gros de poissons (4638A), la taille moyenne est tendanciellement en hausse.

Taille moyenne des entreprises



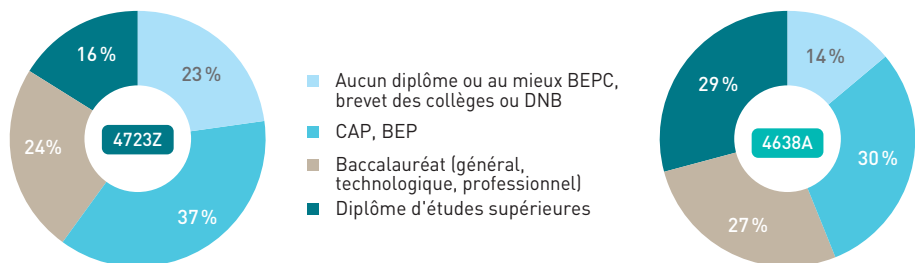
Source : URSSAF, emplois salariés au 31.12 dont apprentis et stagiaires



Les employés de vente des entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z) sont majoritairement (37 %) détenteurs d'un CAP. 23 % n'ont pas de diplôme et sont autodidactes. Les employés des entreprises du commerce de gros de poissons (4638A) sont plus nombreux à avoir un diplôme d'études supérieures (29 %), ce qui s'explique sans doute par la présence d'entreprises de taille plus importante.

Niveau de diplôme des employés de vente de poissons

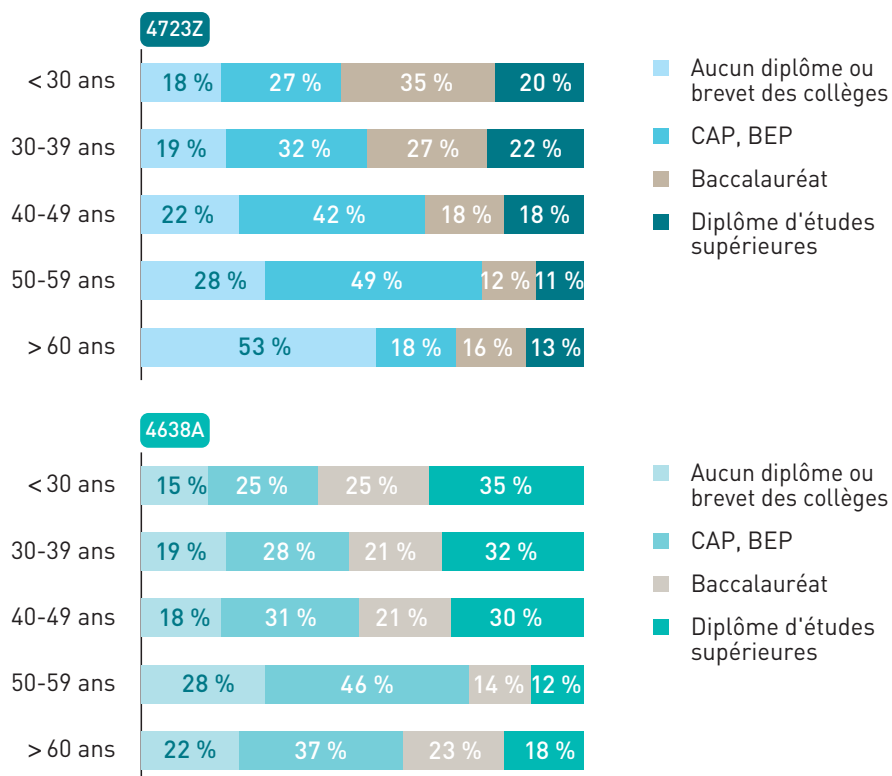
Source : INSEE, Recensement de la population 2020.




Niveau de diplôme des salariés

Le niveau de diplôme des salariés de la poissonnerie tend à augmenter : 49 % des salariés du commerce de détail de 30-39 ans ont un diplôme de niveau Bac et supérieur, contre 23 % des 50-59 ans. Les chiffres sont respectivement de 53 % et de 26 % parmi les salariés du commerce de gros.

Répartition des salariés par niveau de diplôme et par âge





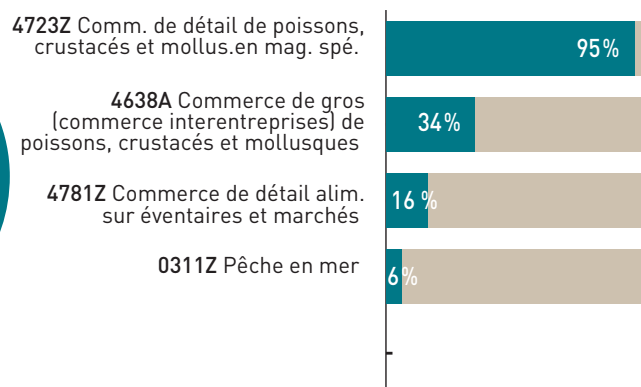
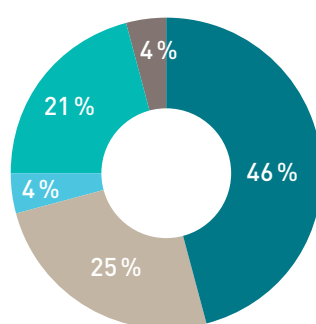
Les salariés
de la branche
POISSONNERIE
(IDCC 1504)

Les entreprises et emplois de la branche

2 500 entreprises rattachées

En 2021, 2 500 entreprises appliquent comme convention collective principale celle de la Poissonnerie (IDCC 1504). 46 % des salariés rattachés à cette convention collective exercent dans des entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z). Les autres proviennent d'entreprises du commerce de détail alimentaire sur éventaires et marché (26 %) et du commerce de gros (21 %).

Répartition sectorielle des salariés de l'IDCC 1504 et poids de l'IDCC dans les secteurs d'activité (en % de salariés)

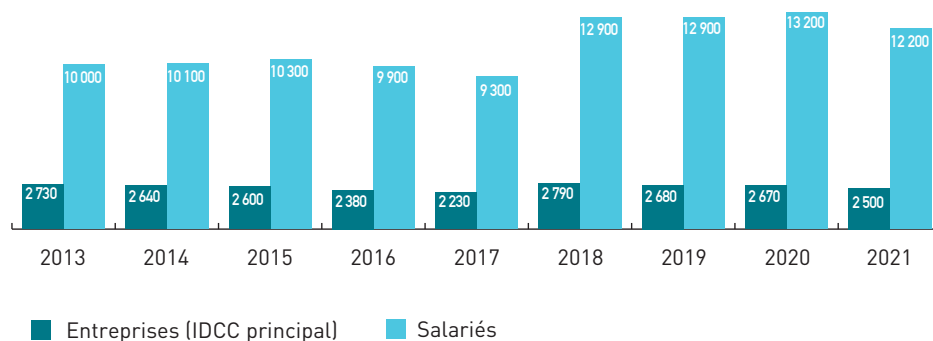


Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2021 (d'après INSEE BTS 2021). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

12 200 emplois salariés

Au total, 12 200 salariés sont rattachés à la convention collective. Le nombre d'entreprises affiliées et le nombre de salariés sont en baisse par rapport à l'année précédente.

Nombre d'entreprises et de salariés

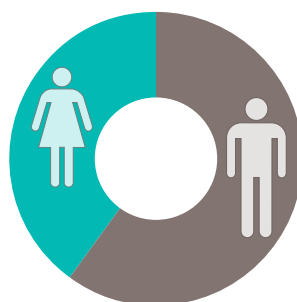
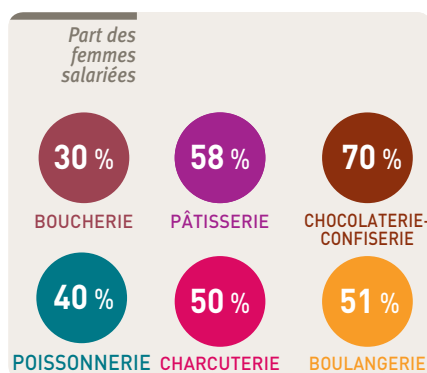


Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2021 (d'après INSEE BTS 2021). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Caractéristiques des salariés

**40% de femmes
parmi les salariés**

Répartition des salariés
par sexe



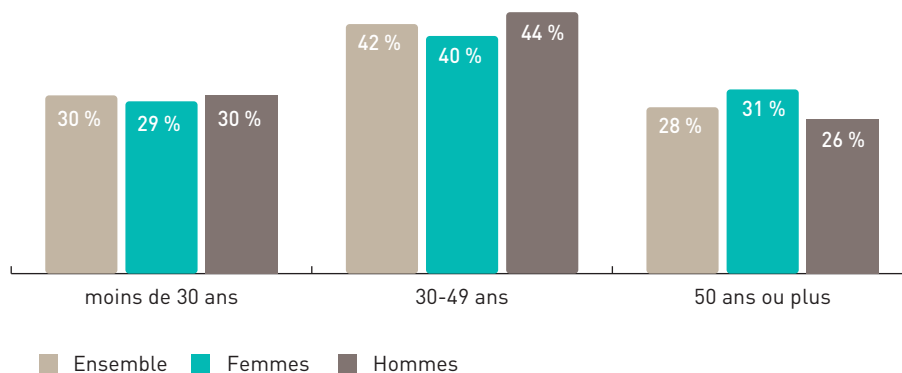
■ Hommes 60 %
■ Femmes 40 %

Source : DARES, Portraits statistiques de branches professionnelles - les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

**La moitié des salariés
a entre 30 et 49 ans**

La part des jeunes de moins de 30 ans (30 %) est un peu moins élevée que dans d'autres branches de l'alimentation, en raison d'un recours moins fréquent à l'apprentissage. Près de la moitié des salariés de la branche a entre 30 et 49 ans. La branche se caractérise également par le vieillissement de ses emplois : 28 % des salariés ont plus de 50 ans (contre 22% en 2011).

Répartition des salariés
de la branche par sexe
et tranche d'âge



Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2021 (d'après INSEE BTS 2021). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

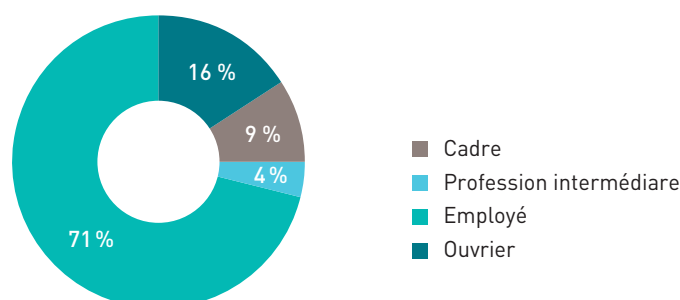
Les métiers exercés

Une majorité d'employés

Répartition des postes salariés par catégorie socio-professionnelle

Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2021 (d'après INSEE BTS 2021). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Les postes occupés par les salariés sont majoritairement des postes d'employés (71 %). Les ouvriers (16 %) sont principalement des marins-pêcheurs (actifs dans les entreprises des régions côtières). 13 % des salariés sont cadres ou occupent une profession intermédiaire.



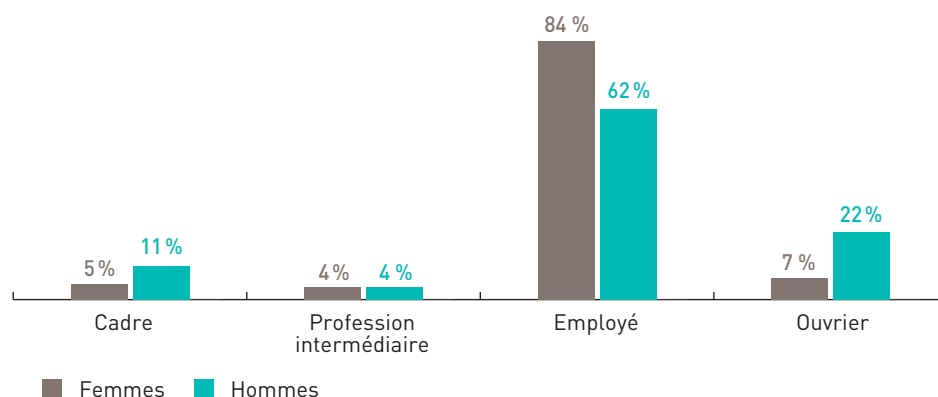
Note : dans la nomenclature des professions, le métier de « poissonnier » n'est pas répertorié en tant que tel. La majorité des salariés poissonniers sont comptabilisés parmi les « vendeurs en alimentation » (PCS 554a).

Métiers d'homme, métiers de femme

Métiers exercés par sexe des salariés

Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2021 (d'après INSEE BTS 2021). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

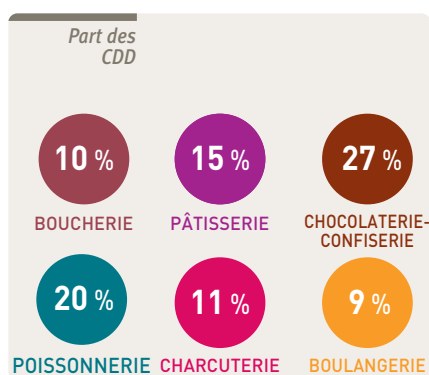
La grande majorité des femmes salariées de la branche occupent des postes d'employés, alors que les hommes se répartissent entre postes d'employés et d'ouvriers/marins pêcheurs.



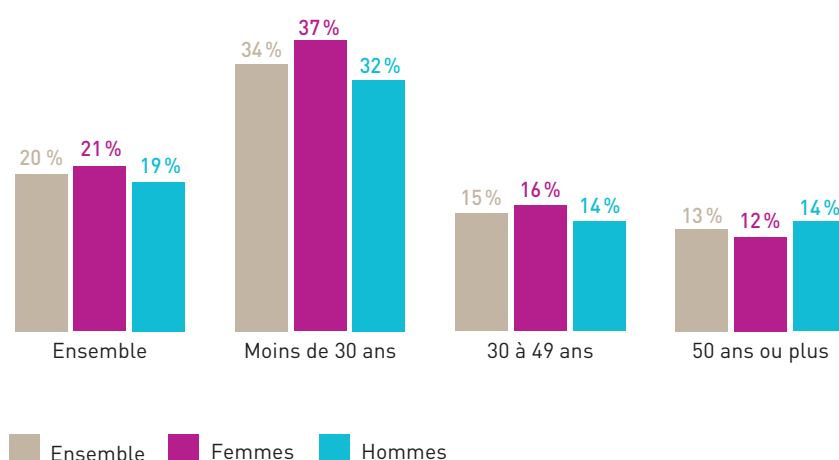
Nature des contrats et temps de travail

Contrats : 20 % de salariés en CDD

Part de salariés en CDD
selon le sexe et l'âge



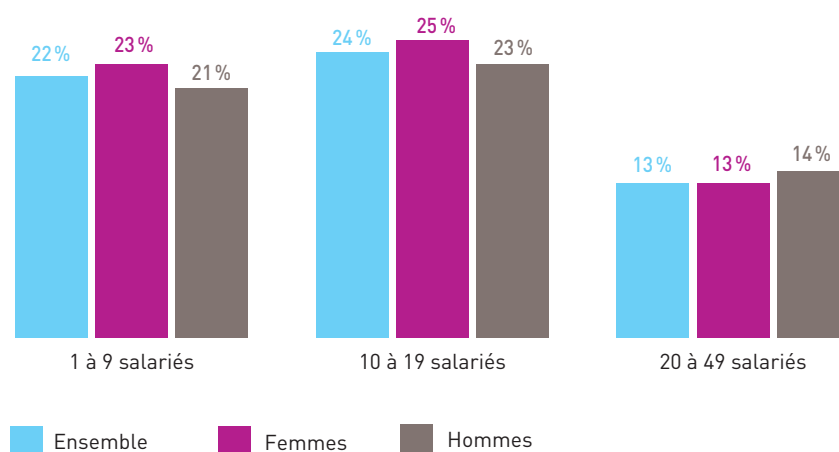
La part de salariés en contrat à durée déterminée est de 20 % (12 % en 2015). La part des CDD est plus élevée (34 %) parmi les jeunes de moins de trente ans.



Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2021 (d'après INSEE BTS 2021). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

La part de CDD varie peu selon la taille des entreprises

Part de salariés en CDD
selon la taille de l'entreprise

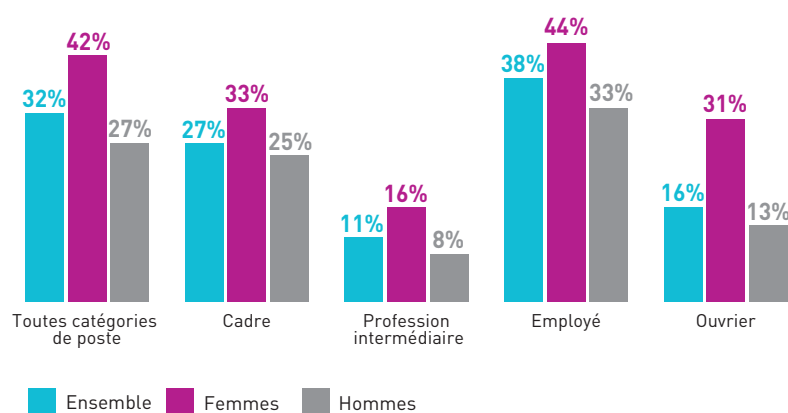
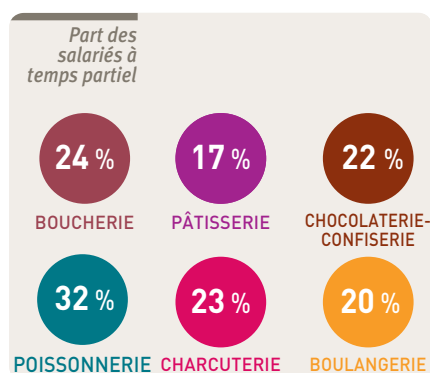


Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2021 (d'après INSEE BTS 2021). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Temps de travail : 32 % de salariés à temps partiel

Le temps partiel est en revanche plus répandu parmi les salariés de la branche : un tiers des salariés (32 %) travaille à temps partiel. Les conditions diffèrent de façon importante entre les hommes (27 % à temps partiel) et les femmes (42 %).

Part de salariés à temps partiel par sexe et type de poste

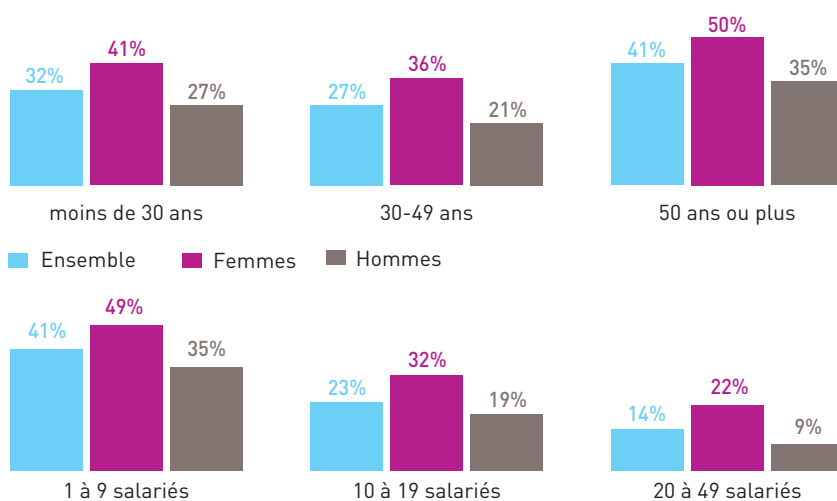


Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2021 (d'après INSEE BTS 2021). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Le temps partiel plus fréquent dans les entreprises de moins de 10 salariés

Les contrats à temps partiel sont présents quel que soit l'âge des salariés, même s'ils sont plus fréquents parmi les salariés de 50 ans et plus (41%). Le temps partiel est également plus fréquent dans les entreprises de moins de 10 salariés (41 %) et diminue avec la taille des entreprises.

Part de salariés en CDD par tranche d'âge et par taille d'entreprise



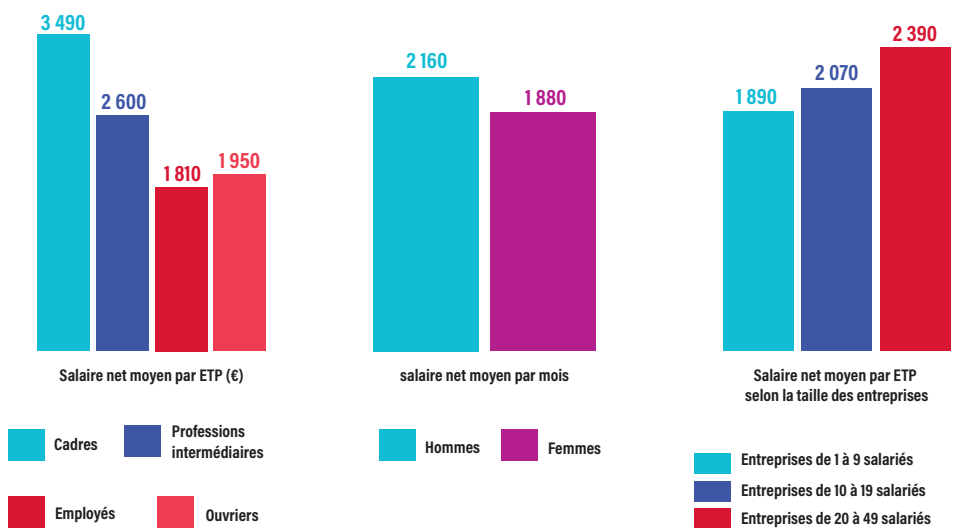
Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2021 (d'après INSEE BTS 2021). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Salaires

Le salaire net moyen mensuel est de 2 050 euros

Salaires mensuel net moyen par ETP, par sexe et selon la taille des entreprises (en euros)

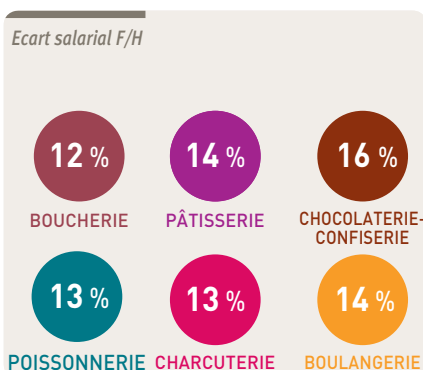
Note : chaque salaire mensuel net est rapporté à la valeur moyenne d'un Smic mensuel net puis compté au prorata de la durée de présence correspondante sur l'année.



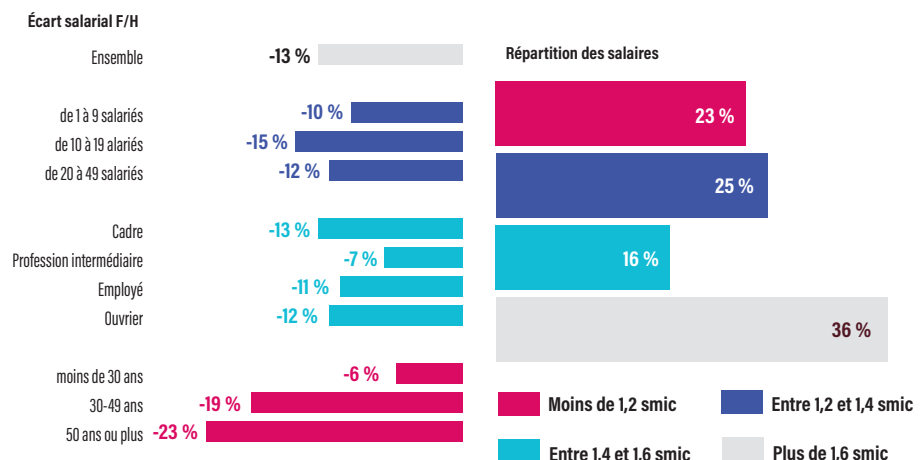
Source: DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2021 (d'après INSEE BTS 2021). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Un écart de salaire de 13 % entre les femmes et les hommes

Répartition du salaire moyen ETP et écart de salaire F/H des employés et ouvriers



L'écart salarial F/H est de 13 %. Il augmente avec l'âge : 6 % chez les moins de 30 ans contre 23 % chez les 50 ans ou plus.



Source: DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2021 (d'après INSEE BTS 2021). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.



La formation et
l'apprentissage
aux métiers
de la
POISSONNERIE

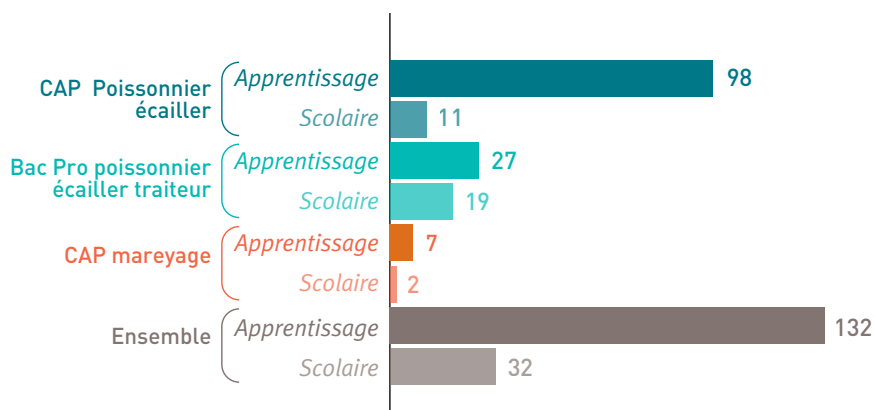
La formation initiale : des effectifs globalement stables

Peu de jeunes se forment au métier de poissonnier

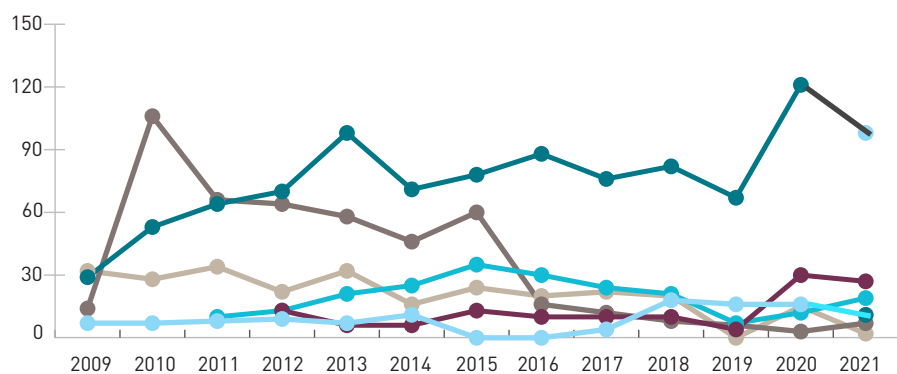
Diplômes préparant aux métiers de la poissonnerie (inscrits en dernière année de diplôme en 2021/22)

Source : CEREQ, base reflet – effectifs inscrits en dernière année de formation des trois principaux diplômes – pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année en 2021, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.

Deux diplômes préparent au métier de poissonnier, le principal étant le CAP poissonnier. Les effectifs inscrits à ces diplômes sont très peu nombreux et on constate une baisse en 2021/22 : un total de 164 jeunes sont sortis de formation, dont 132 apprentis. En 2020/21, les chiffres étaient respectivement de 197 jeunes dont 148 apprentis.



Évolution des sortants en formation aux métiers de la poissonnerie



Source : CEREQ, base reflet – effectifs inscrits en dernière année de formation des trois principaux diplômes – pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année en 2021, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.



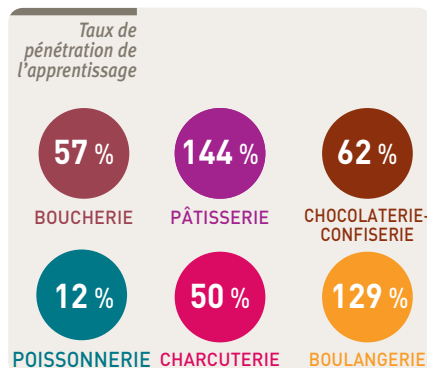
L'apprentissage, peu répandu dans la branche

Le taux de pénétration de l'apprentissage est faible : 12 %

En 2021, 292 apprentis étaient employés dans les entreprises de la branche, soit un ratio de 12 % (0,12 apprenti par entreprise active).

79 % des apprentis de la branche sont formés dans les entreprises de moins de 10 salariés.

Répartition des apprentis formés par les entreprises de poissonneries et taux de pénétration de l'apprentissage



XXX nombre d'apprentis formés dans la branche

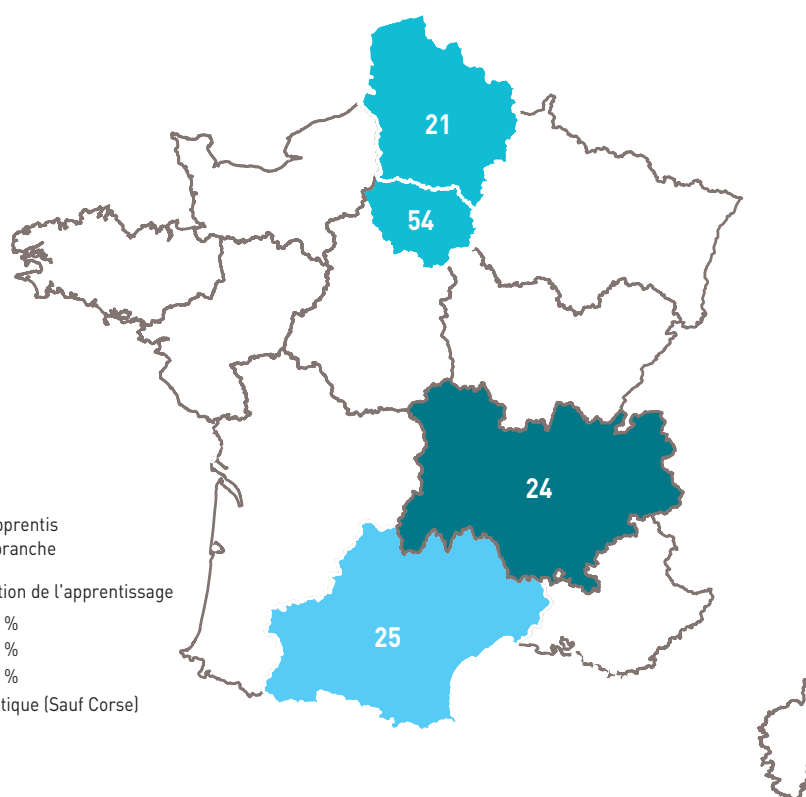
Taux de pénétration de l'apprentissage

de 10 % à 11 %

de 11 % à 12 %

de 13 % à 14 %

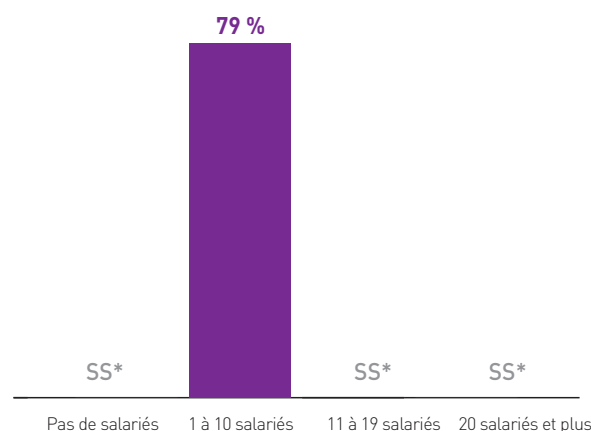
Secret statistique (Sauf Corse)



Source : INSEE BTS 2021 - base : Ensemble des apprentis de la branche, quelle que soit l'année de diplôme

Répartition des apprentis formés par taille d'entreprise

Source : INSEE BTS 2021 - base : Ensemble des apprentis de la branche, quelle que soit l'année de diplôme. (*) Secret statistique



La moitié des apprentis préparent un diplôme de niveau BAC ou supérieur

48 % des apprentis préparent un titre de niveau CAP

Principaux diplômes préparés par les apprentis des entreprises de la branche en 2022

Le niveau de diplôme préparé par les apprentis de la branche est plus élevé que dans d'autres branches de l'alimentation. En 2022, 48 % des apprentis ayant signé un contrat préparent un diplôme de niveau 3 (principalement le CAP poissonner écailler).

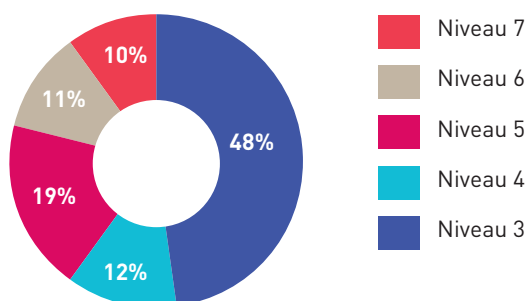
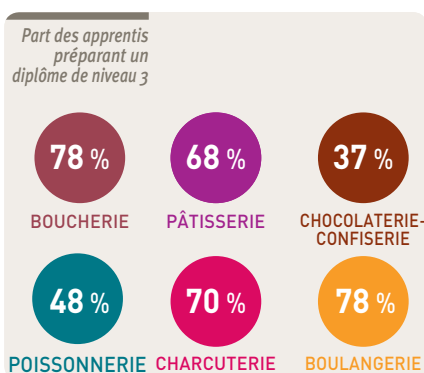
Les principaux diplômes de niveau 4 suivis sont le Bac Pro poissonnier-écailler-traiteur et le Bac Pro Métiers du Commerce.

Les autres diplômes suivis par les apprentis de la branche sont principalement des spécialités de la vente ou du management.

Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche ayant signé un contrat en 2022.

Diplômes préparés	Répartition des contrats d'apprentissage signés en 2021 par diplôme préparé
Poissonnier écailler (Cap)	60
Équipier Polyvalent du Commerce (CAP)	30
Management Commercial Opérationnel - MCO (BTS)	20
Poissonnier-Écailler-Traiteur (Bac Pro)	10
Métiers du Commerce et de la Vente Option A Animation et Gestion de l'espace Commercial (Bac Pro)	10
Négociation Et Digitalisation De La Relation Client (BTS)	10

Répartition des apprentis de la branche par niveau de diplôme préparé



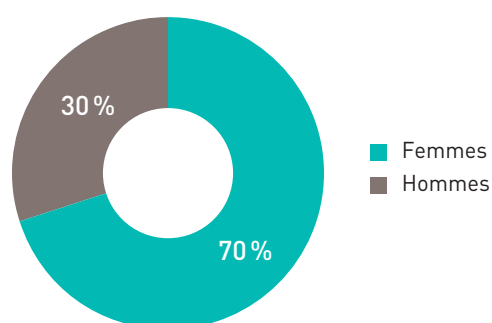
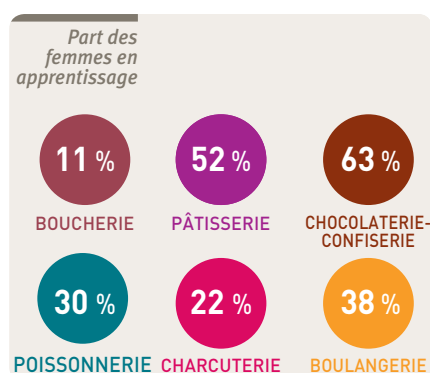
Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche ayant signé un contrat en 2022.

Apprentis et apprenties du commerce de poissons

30 % des apprentis sont des femmes

30 % des apprentis formés par les entreprises de la branche sont des femmes.

Sexe des apprentis de la branche



Source : INSEE BTS 2021 - base : Ensemble des apprentis de la branche, quelle que soit l'année de diplôme

Parcours d'entrée en apprentissage

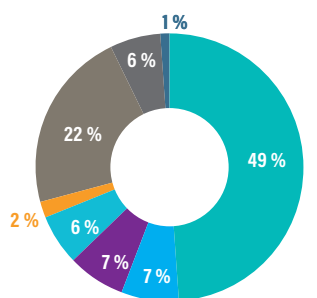
38 % des apprentis proviennent du milieu scolaire

38% des apprentis de la branche sont issus du milieu scolaire.

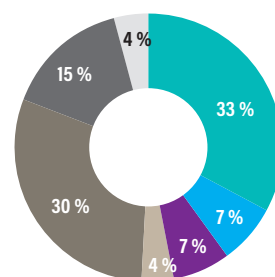
5 % étaient auparavant salariés. La part d'anciens demandeurs d'emploi est de 5 %, celle des anciens inactifs de 3 %. Les trajectoires de reconversion semblent donc nombreuses, notamment pour ceux qui démarrent un CAP (7 % d'anciens demandeurs d'emploi).

On note également la part élevée d'anciens étudiants (10 %), qui s'explique en partie par le nombre important d'apprentis en diplôme de niveau 5.

Origine des apprentis démarrant leur contrat d'apprentissage



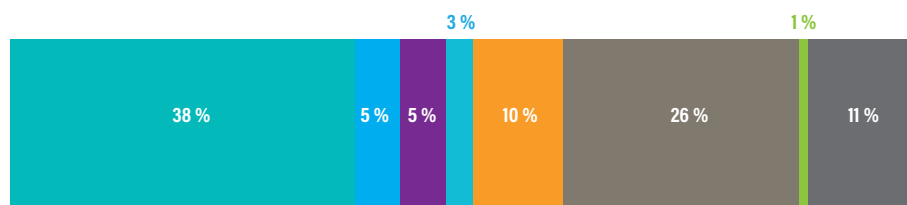
Origine des apprentis de la branche démarrant la préparation d'un diplôme de niveau 3



Origine des apprentis de la branche démarrant la préparation d'un diplôme de niveau 4



Ensemble



Source : OPCOEP - base : Apprentis de la branche ayant signé un contrat d'apprentissage en 2022.

Insertion dans l'emploi des apprentis

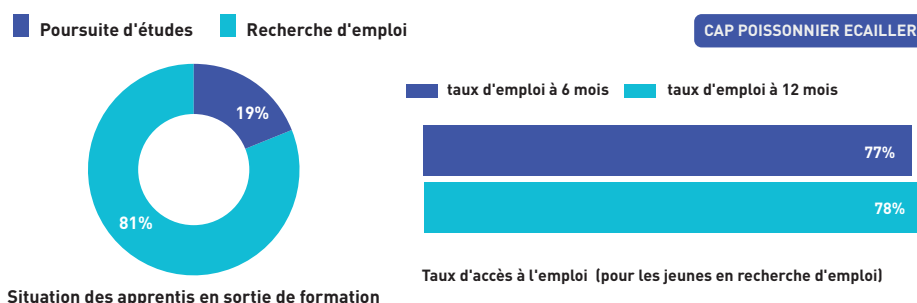
Situation des apprentis en sortie de formation

Le dispositif InserJeunes nous permet de connaître la situation des ex-apprentis après avoir terminé la préparation de leur diplôme (tous sont pris en compte, quelle que soit leur branche d'emploi). Concernant les jeunes sortant de CAP poissonnier-écailler, 81 % entrent sur le marché de l'emploi à l'issue de la formation. 77 % des jeunes sont en emploi 6 mois après leur sortie de formation, un taux en progression comparativement à l'année précédente (71 %).

Situation des apprentis en sortie de formation et taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)

Source : MEN-MESR DEPP, InserJeunes.
Champs : apprentis sortants d'études en 2021.

N.B. Le taux d'emploi correspond au ratio entre l'effectif d'apprentis sortants en emploi salarié 6 ou 12 mois après la sortie d'études et l'effectif de sortants.



Situation des apprentis en sortie de formation

Taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)

Les taux de poursuite d'étude et d'insertion dans l'emploi ne sont pas disponibles pour le Bac Pro Poissonnier-Ecailler-Traiteur.

